

INFORMATION SUR LE RISQUE INDUSTRIEL



La sécurité des personnes et la protection de l'environnement font partie des impératifs prioritaires de l'État. La loi demande aux établissements industriels pouvant présenter des risques technologiques :

- de prendre des dispositions de sécurité pour leurs installations,
- d'appliquer des plans d'urgence en cas d'accident,
- d'effectuer une information préventive des populations riveraines destinée à améliorer leur protection, en leur indiquant le meilleur comportement à adopter en cas d'alerte.

Ce document, à conserver, renferme des consignes simples dont la connaissance et le respect immédiat constitueront pour vous une protection importante.

LES ACTIVITÉS

La société GAZECHIM est spécialisée dans le conditionnement et la distribution des gaz spéciaux utilisés quotidiennement pour le traitement de l'eau potable et des piscines (le chlore), dans l'industrie alimentaire (l'anhydride sulfureux), la réfrigération (l'ammoniac) et la chimie fine (l'acide chlorhydrique anhydre).

Le site de Mitry Mory est implanté dans la zone industrielle depuis 1976 et emploie une quarantaine de personnes spécialisées dans ce domaine.

Site internet du Groupe Gazechim : www.gazechim.com

LES PRODUITS

Le Chlore (Cl₂)
L'Ammoniac (NH₃)
L'Anhydride Sulfureux (SO₂)
L'Acide Chlorhydrique Anhydre (HCl)

LES CONSEQUENCES

Afin de limiter les conséquences des accidents majeurs identifiés dans son étude de danger, GAZECHIM se conforme à son Plan d'Opération Interne (POI). Celui-ci définit les mesures d'urgence à prendre en compte par chacun à l'intérieur de l'usine pour maîtriser le sinistre. Les pompiers et autres services publics d'intervention sont associés si besoin.

LA PROTECTION DES POPULATIONS

Les services de la Protection Civile, avec l'exploitant et l'ensemble des services publics élaborent un **Plan Particulier d'Intervention**. Ce plan définit leur rôle respectif pour informer, alerter et porter secours aux populations. Dans le cas où l'accident risque de dépasser des limites de l'usine, le Préfet, averti par l'industriel, met en oeuvre le **PPI**. Il coordonne alors l'ensemble des secours.

UNE RÉGLEMENTATION ADAPTÉE

L'usine de Mitry Mory est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à une réglementation stricte : directive européenne SEVESO Seuil Haut, arrêtés ministériels et préfectoraux.

Le respect des prescriptions est contrôlé par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Ile-de-France.

RISQUES D'ÉMISSION DE GAZ TOXIQUES



L'ALERTE EST DONNÉE

à la population par une sirène au son modulé. Le Préfet prend la direction des opérations de secours.



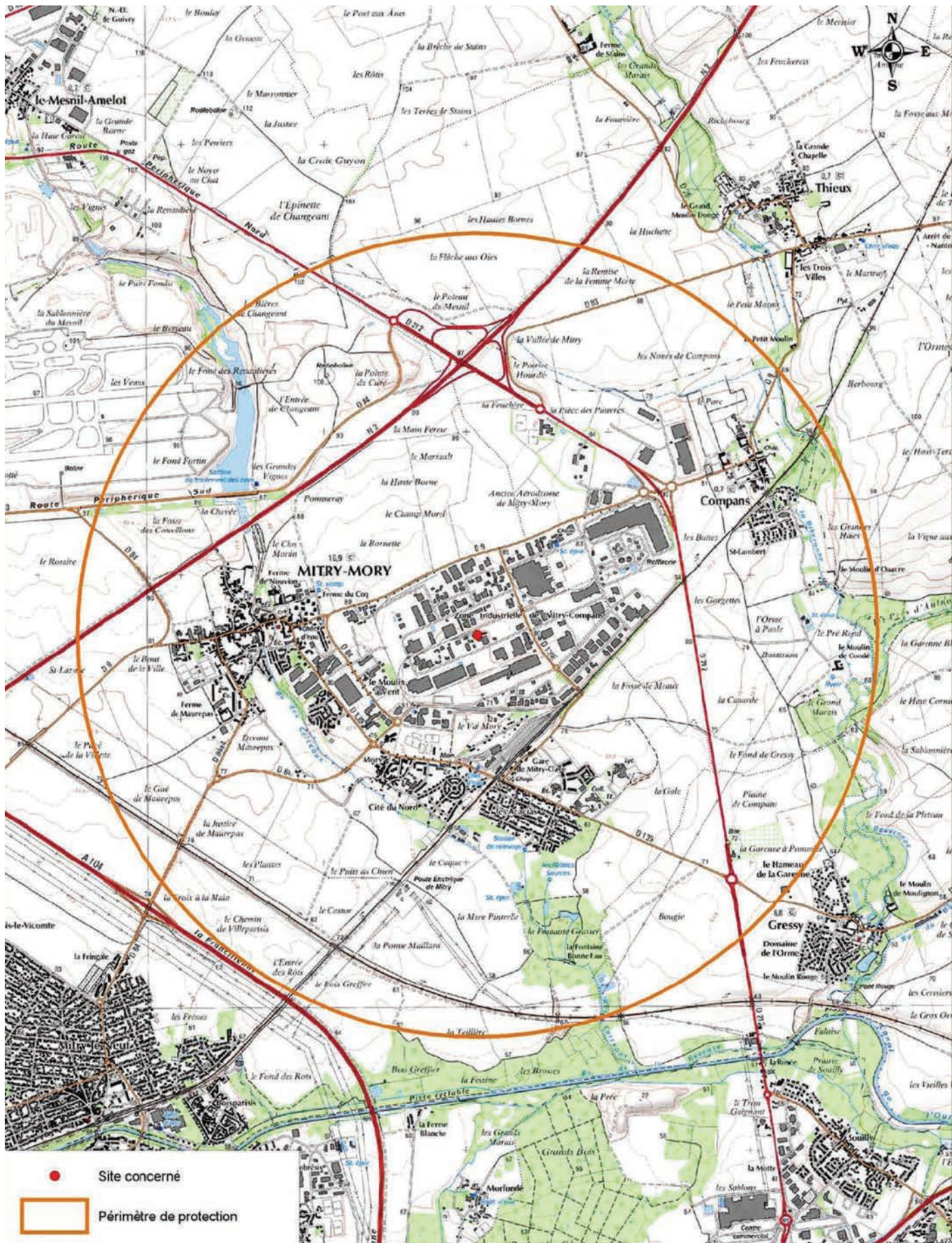
LA POPULATION ADOPTE LES BONS RÉFLEXES DE LA FICHE CI-APRÈS



Pour toute information complémentaire s'adresser à :

	Tél	Fax
GAZECHIM	01.60.21.47.47	01.60.21.47.49
Préfecture de Melun	01.64.71.77.77	01.64.71.77.06
Protection Civile (SIDPC)	01.64.71.75.68	01.64.71.75.33
DRIEE-IF	01.64.10.53.53	01.64.41.61.99
Mairie de Mitry Mory	01.60.21.61.10	01.60.21.61.48
Mairie de Compans	01.60.26.10.06	01.60.26.13.61

LA ZONE D'ALERTE DES POPULATIONS

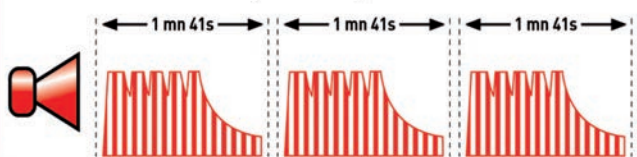


PPI GAZECHIM - MITRY MORY	
Source des données : Préfecture de Seine-et-Marne	Conception - réalisation : DDT 77/MSI-UGAD/BB
Fond cartographique numérique : BD carto© IGN SCAN25© IGN	Date : 08/11/2010
	Échelle : 1/35 000

LES CONSIGNES GÉNÉRALES À SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

Vous entendez la sirène...

Un son montant et descendant
3 fois 1 mn 41s séparées par un court silence



**METTEZ-VOUS
À L'ABRI**



ÉCOUTEZ LA RADIO
France Bleu Ile-de-France (107.1 FM)
77 FM (95.8 FM)

FAIRE



Entrez rapidement dans le bâtiment
en dur le plus proche.
Ne restez pas à l'extérieur
ou dans un véhicule.



Mettez-vous à l'écoute de la radio
locale ou régionale.
Respectez les consignes
des autorités.



Fermez portes et fenêtres.
Éloignez-vous-en.
Coupez les ventilations.

NE PAS FAIRE



Vos enfants sont à l'école.
Pour ne pas les exposer,
n'allez pas les chercher.



Évitez de fumer.
Ne faites ni flamme ni étincelle.

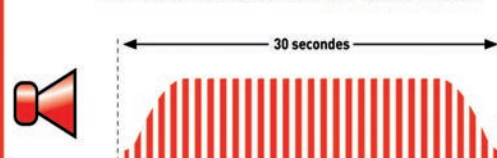


Libérez les lignes pour les secours.
Ne téléphonez pas.

**ATTENDEZ LES CONSIGNES
DES AUTORITES OU LE
SIGNAL DE FIN D'ALERTE
POUR SORTIR**

Vous entendez la FIN D'ALERTE...

Un son continu de 30 secondes



Ce document, à conserver, renferme des
consignes simples dont la connaissance et
le respect immédiat constitueront pour vous
une protection importante.

*Consignes nationales
sur les risques industriels
majeurs.*